

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2015

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le samedi 21 février 2015 à 8 h 30 sous la présidence de son Maire, Alain GARNIER

- 1) Rappel : le bureau de vote pour les élections départementales 2015 est fixé à la salle polyvalente
- 2) Renouvellement du contrat di@lege avec EDF collectivités qui permet de consulter en ligne tous les contrats de la commune.
- 3) Devis d'ERDF de 584,64 € TTC pour une mise en conformité de branchement nécessaire à l'église pour obtenir une puissance de 36 KW.
- 4) Adoption de divers devis pour travaux : suivants :
 - devis pour canaliser l'eau arrivant sur le chemin au Nautier : 1444,80 € H.T.
 - Devis Lestérisse pour réalisation coupe d'eau : 710 € H.T.
 - Devis pour curage des fossés à Trintinhac : 580 € H.T.
 - Devis pour aménagement place à Flaghac : 1975 € H.T.
- 5) Pour information Monsieur le Maire rappelle que le réseau d'assainissement du bourg est un réseau unitaire et qu'il existe des problèmes récurrents sur 2 parties du réseau qui manquent de pente. Pour y remédier, il est nécessaire de faire réaliser un curage de réseau 2 fois par an (une fois par an sur le reste du réseau)
- 6) Demande de subvention par l'école de Chavaniac Saint Georges d'Aurac pour une classe de découverte du 1^{er} juin au 5 juin 2015. Le conseil municipal décide d'attribuer 10 euros par jour et par enfant ayant participé au voyage.
- 7) Cotisation demandée par l'association des Saint Georges de France d'un montant de 47,30 euros
- 8) Suite à des demandes de subvention du Collège Saint Joseph le conseil municipal décide d'attribuer :
 - pour le séjour à Naussac de 4 jours : 10 euros par jour et par enfant
 - pour le séjour à Londres de 5 jours : 10 euros par jour et par enfantSous réserve que les enfants concernés participent aux voyages.
- 9) Le conseil municipal décide de demander une subvention au titre du CG2D pour la restauration de l'église - collatéral nord- 2^{ème} tranche
- 10) Des travaux sur le réseau d'eau sont nécessaires : installation d'un réducteur de pression et d'un compteur sur la conduite à Azinières. Le devis du syndicat des eaux est de 3892,77 euros, non compris la création d'un regard et le terrassement, travaux pour lesquels Monsieur le Maire consultera différentes entreprises.
- 11) Le conseil municipal décide l'achat d'un véhicule utilitaire.
- 12) Achat de rideaux à la salle polyvalente : 1055,62 euros.
- 13) dans le cadre du projet de zone intercommunautaire portée par le SECCOM, il sera sans doute nécessaire d'étudier la création d'un document d'urbanisme sur la commune : le Maire demande une délibération de principe : acceptée par le conseil municipal.